

## Prise de position «For a strong Swiss workforce»

c/o Société suisse des employés de  
commerce  
Reitergasse 9  
Postfach  
CH-8027 Zurich

*info@die-plattform.ch*  
*die-plattform.ch/fr*

Zurich, janvier 2021

## Economie & marché du travail | **Imposition individuelle**

La numérisation et la mondialisation ont considérablement réduit l'importance des frontières nationales. Assurer que le marché du travail puisse suivre le rythme de cette évolution et encourager le potentiel de main-d'œuvre spécialisée sont des enjeux importants à l'heure actuelle. Les conditions-cadres des relations entre la Suisse et l'UE et de la flexibilité du travail exigent de nouvelles approches afin de trouver des solutions innovantes. Dans ce contexte, il convient également de s'interroger sur la représentation des professionnels de la connaissance dans le processus politique.

[die-plattform.ch/fr/imposition-individuelle](https://die-plattform.ch/fr/imposition-individuelle)

### Revendication

La plateforme s'engage en faveur d'un système fiscal juste et porteur d'avenir qui n'élimine pas seulement la discrimination des couples mariés, mais aussi les entraves à une augmentation de l'emploi féminin. Elle réclame l'introduction d'une imposition individuelle modifiée pour l'impôt fédéral direct, indépendante de l'état civil.

### Argument clé

Le système d'une imposition individuelle modifiée élimine la pénalisation liée à l'état civil et donc les incitations négatives au niveau du deuxième revenu. En plus d'une équité fiscale horizontale entre les différents types de ménage, il présente également des effets positifs sur l'emploi (jusqu'à 60 000 équivalents temps plein supplémentaires), en particulier au niveau de la main-d'œuvre féminine.

## Analyse

En Suisse, les couples mariés font l'objet d'une imposition commune vis-à-vis de la Confédération et des cantons. En utilisant ce système, la Suisse fait partie d'une minorité en Europe avec la France et le Portugal (splitting familial). En raison de la progressivité de l'impôt, l'imposition commune entraîne une plus grande charge fiscale pour un couple marié à deux revenus par rapport à des concubins dont le ménage dispose du même revenu.

Le taux d'emploi des femmes en Suisse est certes élevé par rapport à d'autres pays, mais de nombreuses femmes travaillent à mi-temps. Ainsi, un potentiel important de main-d'œuvre qualifiée reste inexploité pour l'économie suisse. C'est également la conclusion du rapport par pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques OCDE de 2017. Les taux marginaux d'imposition implicites élevés dus à l'imposition commune et les frais considérables pour la garde des enfants hors de la sphère familiale ont pour effet des incitations négatives pour les titulaires de revenus secondaires. Pour cette raison, l'OCDE propose dans son rapport notamment l'introduction d'une imposition individuelle.

L'imposition individuelle a déjà été demandée à plusieurs reprises en Suisse : pour la dernière fois en 2019 par le biais d'une motion (19.3630). Le Conseil des Etats a cependant rejeté une intervention semblable en 2018 en renvoyant au message du Conseil fédéral concernant l'imposition familiale attendu pour le début 2018. A la mi-mars 2018, le Conseil fédéral a promulgué le message relatif à « l'imposition équilibrée des couples et de la famille ».

Le modèle « Barème multiple avec calcul alternatif de l'impôt » proposé par le Conseil fédéral prévoit que l'imposition des couples mariés fasse aussi bien l'objet d'un calcul individuel que commun. Le montant d'imposition le moins élevé serait alors facturé. Cette imposition individuelle partielle supprime les incitations négatives vis-à-vis de l'emploi. En même temps, la déduction prévue pour les contribuables à un revenu génère à nouveau de nouvelles incitations négatives. Au total, le Conseil fédéral évalue l'effet sur l'emploi à moyen terme à environ 15 000 postes à plein temps ; ces chiffres reposent cependant sur un système d'imposition individuelle complète.

C'est sur ce point qu'intervient la proposition d'une imposition individuelle modifiée issue d'une *étude ECOPLAN* réalisée pour la Müller-Möhl Foundation. Dans ce cadre, le système fiscal actuel, le modèle proposé par le Conseil fédéral, une imposition individuelle pure et une version modifiée d'une imposition individuelle qui soulage les foyers avec enfants ont été comparés.

Le travail sur la proposition du Conseil fédéral a cependant été retardé en raison de l'annulation en avril 2019 de la votation sur l'initiative populaire du PDC « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ». Dans les informations de la Confédération sur la votation 2016, le cercle des personnes concernées a été largement sous-estimé. Après l'annulation, il était difficile de discerner si une nouvelle votation populaire devait avoir lieu ; dans le cas d'une adoption, l'imposition individuelle serait devenue obsolète. Les personnes à l'origine de l'initiative l'ont cependant retirée, ce qui a entraîné une plainte qui a retardé davantage le travail sur le dossier.

En septembre 2020, dans le cadre de la planification de la législature 2019-2023, le Conseil fédéral a à nouveau été chargé de se prononcer sur l'introduction d'une imposition individuelle. En novembre 2020, le Tribunal fédéral a finalement rejeté la plainte contre le retrait de l'initiative populaire du PDC.

## Argumentaire

Une activité rémunérée pour un deuxième revenu ne vaut plus guère le coup, surtout en combinaison avec la garde des enfants, car notamment les revenus moyens et plus élevés (à partir d'environ CHF 90'000.– de revenu du ménage) doivent payer la totalité des frais de garde en crèche,

etc. A cela vient s'ajouter le fait que près de 90% des titulaires du revenu secondaire sont des femmes.

En fin de compte, le travail doit être récompensé. Il n'est pas admissible que le deuxième revenu soit pratiquement entièrement absorbé par les frais de garde des enfants. Le système actuel d'imposition des couples mariés crée des incitations négatives par rapport à l'emploi rémunéré. Pour supprimer ces incitations négatives, il existe deux possibilités : supprimer la progression (un impôt à taux unique) ou introduire l'imposition individuelle. La première solution n'est pas désirable d'un point de vue politique. De même, d'après des études (cf. *Bick et Fuchs-Schündeln*), la suppression de la progression n'a qu'un effet limité sur les titulaires du revenu secondaire.

Rien que pour l'impôt fédéral, le modèle de l'imposition individuelle modifiée issu de l'étude ECOPLAN aurait pour conséquence une augmentation de la masse salariale d'environ 19 000 employés (en équivalents temps plein). Au niveau cantonal, il devrait en résulter environ 20'000 à 40'000 travailleurs supplémentaires. Les entreprises pourraient ainsi avoir accès à un potentiel de main-d'œuvre supplémentaire de près de 60'000 équivalents temps plein. Toutefois, les dépenses plus élevées des familles avec des enfants seraient toujours prises en compte sur le plan fiscal.

Contrairement à ce qu'on observe dans le modèle du Conseil fédéral, l'imposition individuelle modifiée permet non seulement d'éliminer la « discrimination des couples mariés » mais également toute « pénalisation de l'état civil » dans la fiscalité et donc aussi les incitations négatives au niveau du deuxième revenu.

Avec l'imposition individuelle, le potentiel de main-d'œuvre féminine est nettement mieux utilisé. En outre, les femmes peuvent se constituer une retraite suffisante. Les personnes qui réduisent ou abandonnent leur emploi pendant la période consacrée à la famille versent moins de cotisations de prévoyance professionnelle. Cela réduit la couverture financière à l'âge de la retraite. C'est pour cette raison que les femmes âgées sont souvent dans une situation financière difficile et tributaires des prestations complémentaires de l'Etat.



## Engagement

La plateforme attache une grande importance à l'égalité entre les hommes et les femmes et à un meilleur équilibre entre le travail, la formation et la vie privée. Outre de meilleures conditions-cadres pour la flexibilité du travail ou une baisse des coûts pour la garde des enfants en dehors de la famille, une imposition individuelle intelligente établit également de bonnes incitations financières. La charge fiscale est répartie de manière équitable entre les nombreux types de ménage et indépendamment de l'état civil. Les incitations fiscales augmentent également la part des femmes sur le marché du travail.

### la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l’alliance politique des associations d’employés et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 88’000 membres, elle agit dans l’intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l’éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d’une société moderne et ouverte.

**société des employés  
de commerce**  
*dynamiser l'économie, pour moi.*

**A** Employés  
Suisse

**SKO  
ASC  
ASQ** Association  
suisse  
des cadres  
Le centre de compétences pour les cadres

**veb.ch**

**ZGp** Zürcher Gesellschaft für  
Personal-Management

Verkauf Schweiz  
Vente Suisse  
Vendita Svizzera  
**V**  
Verband vertriebsorientierter Fachleute und Firmen  
Association des professionnels de la vente et des entreprises  
Associazione dei professionisti della vendita e delle aziende

**K** Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVÖV  
Associazione dei quadri dei trasporti pubblici AGTP  
Association des cadres des transports publics ACTP